



Civitates, villes et bourgades: la Belgique à l'époque romaine

Civitates, steden en dorpen: België onder de Romeinen

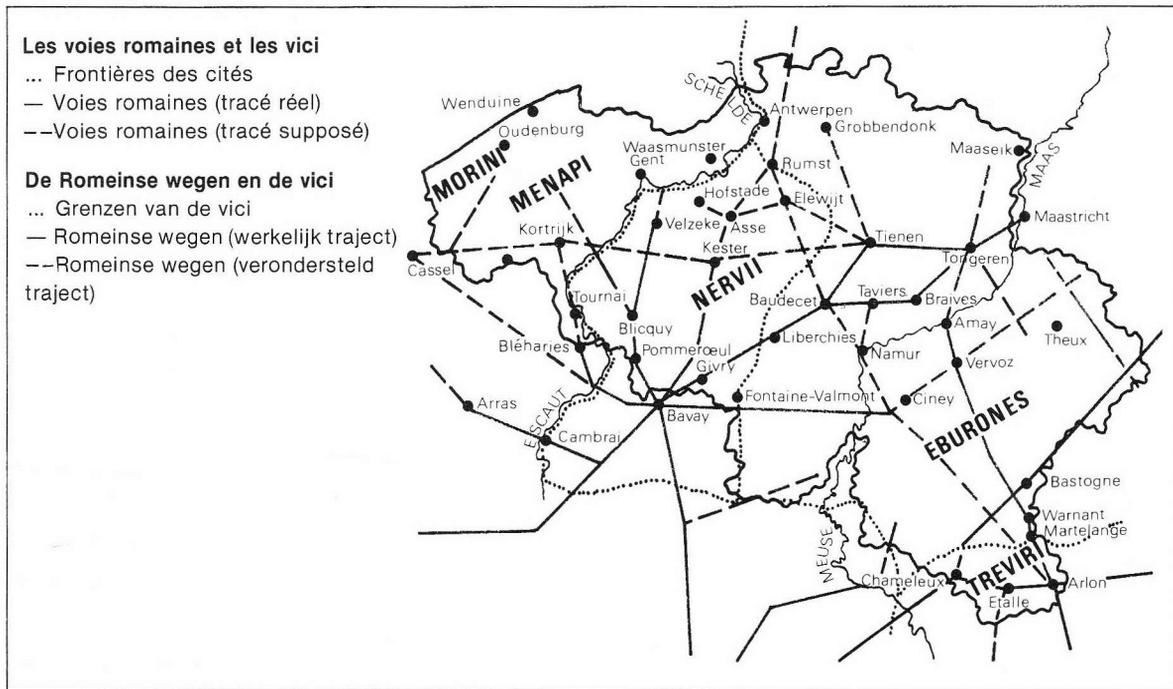
63

Vue aérienne de Tongres.

Luchtopname van Tongeren.

© Aero News, Grimbergen.

© Aero News, Grimbergen.



Cette illustration vous est offerte par les firmes dont les produits portent le timbre **Artis-Historia**.
Reproduction et vente interdites.

Deze illustratie wordt u aangeboden door de firma's wier produkten het **Artis-Historia** zegel dragen.
Nadruk en verkoop verboden.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Rue Général Gratry, 19
1040 Bruxelles

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Generaal Gratrystraat, 19
1040 Brussel



Civitates, villes et bourgades: la Belgique à l'époque romaine

63



Tongres

Servant de base logistique à l'armée, l'agglomération se développe depuis le début de notre ère mais est détruite en 69.

Bientôt rebâtie, elle s'entoure d'une muraille longue de 4.544 m et possède un *horreum* hors ville.

Incendiée en 275/276, son enceinte sera réduite à 2.680 m.

A remarquer: le quadrillage des rues; le temple dominant le rempart du nord, commun aux deux enceintes successives; les cimetières hors ville; les *tumulii* le long des routes conduisant à Bavay et Cassel.

Les civitates

Vers l'an 15 av. J.-C., l'administration romaine procède à la division du territoire que César a conquis en Gaule.

A d'anciennes limites tribales se substituent celles des *civitates* regroupées en une organisation provinciale qui fluctuera en fonction de la politique romaine et des impératifs militaires face à la menace germanique.

Tongres, chef-lieu de la *civitas Tungrorum*, constitue l'ensemble urbain le plus représentatif de la Belgique romaine.

Lors de l'arrivée de César dans nos régions, en 57 av. J.-C., près de seize tribus se partagent le sol de la Belgique actuelle. Les Belges occupent toutefois un territoire beaucoup plus vaste, appelé *Belgium*, qui s'étend de la mer du Nord à la Seine et au Rhin moyen et inférieur.

Avec Reims (*Durocortorum*) pour capitale et Trèves (*Augusta Treverorum*) pour centre administratif, la Gaule Belgique constitue une province que l'armée romaine, cantonnée sur le Rhin, n'occupe pas.

Sur le territoire belge actuel, on compte plusieurs *civitates* calquées sur les limites territoriales des peuplades celtiques. Trévires qui, centrés sur Trèves, occupent la région de la Semois; Tongres, qui après avoir pris le relais des Eburons et des Aduatiques, se situent de part et d'autre de la Meuse; Nerviens, qui se maintiennent à l'est de l'Escaut, se basent sur Bavay et Tournai; Ménapiens et Morins, qui se fixent au-delà de l'Escaut et de l'Yser, prennent respectivement Cassel et Théroouanne pour chef-lieu.

Chaque *civitas*, divisée en plusieurs *pagi*, compte un certain nombre de bourgades et de villages parfois dénommés *vici*. Ces agglomérations remplissent souvent un rôle administratif, commercial ou religieux, mais

aucune d'elles n'a jamais obtenu un statut de colonie (comme à Cologne) ni même de municipe.

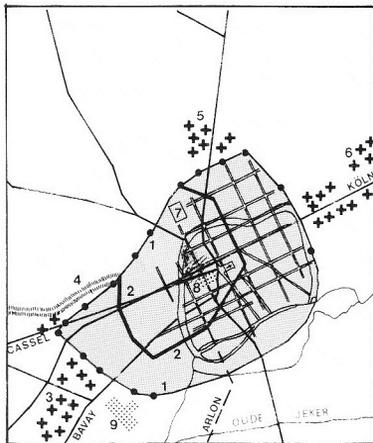
A la fin du premier siècle, sous Domitien, une réforme administrative aboutit à la division de la *Belgica* et à la création des provinces *Germania superior* et *Germania inferior* que l'on accole au Rhin. Deux siècles plus tard, la *civitas Tungrorum* est englobée dans la province *Germania secunda* orientée vers Cologne, tandis qu'on incorpore à la *Belgica secunda* la *civitas Camaracensium*, centrée sur l'agglomération fortifiée de Bavay, et la *civitas Turnacensium*, accrochée à l'Escaut et défendue par Tournai (*Turnacum*). Par ailleurs, de nombreuses agglomérations se transforment en points fortifiés (*castella* et *burgi*), dont celui d'Arlon (*Orolaunum*) situé dans la *civitas Treverorum*.

Tout au long de ces transformations territoriales, dictées par des impératifs militaires, l'administration romaine met progressivement en place un dispositif défensif en profondeur, orienté suivant l'axe Bavay-Cologne. Cette situation se marque plus particulièrement dans le destin de Tongres, la seule localité à mériter le titre de ville, au sens moderne du mot.

P. Rocour

Civitates, villes et bourgades : la Belgique à l'époque romaine

63



Plan de Tongres à l'époque romaine.

- 1 Enceinte urbaine du Haut Empire
- 2 Enceinte urbaine du Bas Empire
- 3 Nécropole du sud-ouest
- 4 Beukenberg (aqueduc)
- 5 Nécropole du nord
- 6 Nécropole du nord-est
- 7 Temple
- 8 Vestige d'un hypocauste au centre de la ville
- 9 Edifice « extra muros »

Ce plan s'inspire de données fournies par Joseph Mertens.

Routes et naissances de bourgades

Un réseau de communication développé permet un meilleur contrôle d'une région conquise. Ce sont ces voies que vont emprunter d'abord les troupes et les messagers de l'Empereur, puis les marchands et les voyageurs de tous ordres.

Les Romains améliorent donc les routes déjà existantes et en créent de nouvelles. Le long de ces routes des bourgades naissent et se développent.

A l'époque de la conquête romaine, la Gaule est sillonnée de chemins très praticables. La conquête terminée, l'empereur Auguste décide de développer et d'améliorer le réseau des routes pour faciliter le transport des troupes et la circulation des fonctionnaires.

Les routes relient les chefs-lieux des cités et les cités aux *vici* ou agglomérations secondaires.

Ainsi, du chef-lieu Tongres partaient six routes. L'une d'elles reliait la ville à Bavay, autre chef-lieu de cité; son tracé subsiste encore actuellement; il s'agit de la chaussée dite de Brunehaut; sa fonction était essentiellement militaire, car elle conduisait en Germanie; sous le Bas-Empire, on la flanqua d'une série de fortins.

Rome put administrer ses conquêtes grâce à un service de communications élaboré qui permettait d'achever ses ordres dans des délais très courts. On a calculé qu'un messager devait obligatoirement parcourir 240 milles, soit environ 355 km par jour, distance considérable pour l'époque.

Les routes étaient des voies postales. On les dota de services spéciaux pour assurer un transport rapide des personnes; d'une police, chargée de leur surveillance; de relais, avec réserve de chevaux et de chars, et corps de métiers (charrons, vétérinaires, courriers, petits commerçants).

C'est ainsi qu'on vit naître des bourgades routières comme Givry, Waudrez, Morlanwelz, situées à des distances régulières.

B. Hallet et M. Stessel

A lire:

A. Wankenke,
La Belgique au temps de Rome,
Namur, 1979.

J. Breuer,
La Belgique romaine,
Bruxelles, 1946
Collection **Notre passé**.

M.E. Mariën,
L'empreinte de Rome,
Anvers, Fonds Mercator, 1980.